

224C0129
FR0004110310-FS0066

24 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ESI GROUP
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 janvier 2024, la société Morgan Stanley (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 janvier 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ESI GROUP.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ESI GROUP suite à l'apport à l'offre publique d'achat initiée par la société Keysight Technologies Netherlands B.V.¹, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* s'applique en vertu des dispositions de l'article 223-13 I, 2° du règlement général. Le déclarant ne détient plus aucun titre ESI GROUP au sens des dispositions précitées.

¹ Cf. notamment D&I 224C0049 du 10 janvier 2024.